



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°8 / 2019 - 2020

Réunion du 12 juin 2020

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Jacques BOULOGNE - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **DINGSHEIM – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 67 097 01 01**

Cette installation a été classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 05/02/2030 sous réserve de retracer l'aire de jeu pour respecter les distances de sécurité de 2,50m.

La Commission prend connaissance du courrier du Président du SIVOM « La Souffel » attestant de la mise en conformité après réalisation des travaux demandés : la ligne de touche par rapport à la main courante (à 2,50 m), les poteaux des buts amovibles par rapport à la ligne de touche (à 2,50 m) et les bancs de touche par rapport à la ligne de touche (à 2,50 m).

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/02/2030, sous réserve de sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LIXHAUSEN – STADE MUNICIPAL - NNI 67 270 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 14/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 18/04/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 14/01/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SCHIRRHEIN - STADE OSCAR HEISSERER - NNI 67 449 01 01**

Réponse à la notification de la CFTIS suite à la réunion du groupe de travail « Classement des Terrains et Installations Sportives » du 26/03/2020 :

La main courante délimite une zone protégée de 12,50m de largeur, la sortie des vestiaires se situant au milieu de cette zone à 3,50m de la pelouse. Compte-tenu des dimensions de cette zone protégée, la CRTIS confirme que la main courante est adaptée à la protection des acteurs du jeu.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

➤ **WEITBRUCH - COMPLEXE SPORTIF STRIETH - NNI 67 523 02 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la création d'un terrain en pelouse naturelle.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 13/01/2020
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans côtés

La CRTIS émet un avis préalable favorable à la création d'un terrain en pelouse naturelle en vue d'un classement en niveau 5 sous réserve que l'installation respecte le Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **WEITBRUCH - COMPLEXE SPORTIF STRIETH - NNI 67 523 02 02**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique, le choix du gazon n'est pas précisé dans les documents joints.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 13/01/2020
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans côtés

Elle émet un avis favorable pour la création de l'installation en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

➤ WIDENSOLEN – STADE MUNICIPAL - NNI 68 367 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/04/2025.

La Commission prend connaissance du renforcement et amélioration d'un terrain en pelouse naturelle par l'installation d'un arrosage.

La Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/04/2025.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ BARTENHEIM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 68 021 01 02

Cette installation est classée en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 12/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 14/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 201 lux, Uniformité = 0,77, Rapport Emini/Maxi = 0,49.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/01/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ HAGUENAU - PARC DES SPORTS 2 - NNI 67 180 01 02

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 03/06/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,75 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 282 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ GR 44,4
- ✓ Aire de jeu de 100 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission propose un avis préalable favorable et transmet le dossier à la CFTIS, le niveau de classement demandé étant du domaine de compétence de ce GT (E4).

➤ **HAGUENAU - PARC DES SPORTS 4 - NNI 67 180 01 04**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 03/06/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21,75 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 167 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ GR 45,7
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **ITTENHEIM - STADE DU PARC DE LOISIRS 1 - NNI 67 226 01 01**

Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 28/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 08/06/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (5 par mât).
- ✓ Emh à 279 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,64

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission propose un avis préalable favorable et transmet le dossier à la CFTIS, le niveau de classement demandé étant du domaine de compétence de ce GT (E4).

➤ **ITTENHEIM - STADE DU PARC DE LOISIRS 2 - NNI 67 226 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 08/06/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (5 par mât).
- ✓ Emh à 279 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,64
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission propose un avis préalable favorable et transmet le dossier à la CFTIS, le niveau de classement demandé étant du domaine de compétence de ce GT (E4).

➤ **WEITBRUCH - COMPLEXE SPORTIF STRIETH - NNI 67 523 02 02**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 13/01/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 163 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,65

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.
La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **BOGNY SUR MEUSE – STADE MUNICIPAL PIERRE MALICET 2 - NNI 08 081 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 s jusqu'au 22/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique, le choix du gazon n'est pas précisé dans les documents joints.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 27/05/2020
- ✓ Attestation de commencement des travaux depuis le 13 mai 2020
- ✓ Délibération de la mairie en date du 16 mai 2020
- ✓ Plans côtés

Elle émet un avis favorable pour la création de l'installation en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **BOGNY SUR MEUSE – STADE MUNICIPAL PIERRE MALICET 2 - NNI 08 081 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 27/05/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED.
- ✓ Emh à 214 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,67
- ✓ GR 45,7
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **PONT SAINTE MARIE - COMPLEXE SPORTIF HENRI JACQUOT 1 - NNI 10 297 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 18/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 14/11/2019.

Courrier reçu attestant de la mise en conformité des distances de sécurité, buts, attaches filets, grillage, main courante.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/11/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **SAINT ANDRE LES VERGERS - COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI 3 - NNI 10 333 01 03**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un terrain en gazon synthétique, le choix du gazon n'est pas précisé dans les documents joints.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 27/05/2020
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans cotés

Elle émet un avis favorable pour la création de l'installation en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau FOOT A 11 SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **SAINT ANDRE LES VERGERS - COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI 3 - NNI 10 333 01 03**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation, sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014. Terrain de 105m x 68m

Le projet indique 8 arroseurs de type RAIN BIRD.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 27/05/2020
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ SAINT ANDRE LES VERGERS - COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI 3 - NNI 10 333 01 03

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 27/05/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED pour 3 mâts – hauteur moyenne des feux à 24 m LEB pour un mât (3 par mât).
- ✓ Emh à 171 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ GR 45,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AVIZE – STADE LAURENT FOURRIER 2 - NNI 51 029 01 02**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A11 jusqu'au 18/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau FOOT A11 en date du 09/06/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 09/06/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 09/06/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **AVIZE – STADE LAURENT FOURRIER 1 - NNI 51 029 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/08/2024.

La collectivité a entériné la rénovation des vestiaires. Elle demande une dérogation jusqu'au 31 janvier 2021 pour installer les arbitres dans le club house du tennis lors des rencontres de R1 jusqu'à la fin des travaux (distance : 20m – espace sécurisé à distance des spectateurs pour l'entrée sur le terrain).

La commission donne un avis favorable à cette demande de dérogation compte-tenu des circonstances exceptionnelles sous réserve que toutes précautions soient prises quant aux mesures de sécurité vis à vis des acteurs du jeu et transmet à la Commission des compétitions pour compétences.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ JEZAINVILLE – STADE DU MOULIN BERTELLE 1 - NNI 54 279 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 03/03/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 03/03/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 03/03/2030, sous réserve de mettre la hauteur des 2 buts à 2,44m sans délais, de tracer la zone technique, et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ JEZAINVILLE – STADE DU MOULIN BERTELLE 2 - NNI 54 279 01 02

Cette installation était classée en Niveau 6 sy jusqu'au 09/08/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 sy en date du 03/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 03/03/2020

Demande de mettre la hauteur du but à 2,44m et de boucher le trou dans le revêtement synthétique devant le but sans délai, et transmet à la CFTIS pour décision.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ BLENOD LES PONTS A MOUSSON – STADE DES FONDERIES 1 – NNI 54 079 01 01

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 20/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E4 en date du 03/03/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement moyen = 265 lux ; uniformité = 0,76 ; Rapport Emini / Maxi = 0,50.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **HETTANGE GRANDE – STADE DES CARRIÈRES 1 - NNI 57 323 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 18/02/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 18/02/2020
- ✓ AOP portant réglementation de la limitation des activités sportives

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18/02/2030, sous réserves de lever la non-conformité mineure (zone technique), et sous réserve de tracer la zone technique, et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ROMBAS - STADE DU FOND SAINT MARTIN - NNI 57 591 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 26/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 10/03/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 10/03/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SPICHEREN – STADE DES HAUTEURS 1 - NNI 57 659 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 26/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 09/03/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 09/03/2020
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 09/03/2030, sous réserves de lever la non-conformité mineure (zone technique), et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SPICHEREN – STADE DES HAUTEURS 2 - NNI 57 659 01 02**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A11 s jusqu'au 10/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau FOOT A11 s en date du 09/03/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau FOOT A11 s jusqu'au 09/03/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ CLOUANGE – STADE MARCEL BELLINGER - NNI 57 143 01 01

Tests in situ en date du 28/02/2019.

Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ MAIZIERES LES METZ – STADE CAMILLE MATHIEU 2 - NNI 57 433 01 02

Tests in situ en date du 28/10/2019.

Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- AUZAINVILLIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 88 022 01 01

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON